

FGTB

10 PRIORITÉS POUR LES 4 ANS À VENIR

**VERS PLUS DE
SOLIDARITÉ
ET D'ÉGALITÉ**

**Congrès statutaire de la FGTB
2 et 3 juin 2022**

De l'air
pour les
salaires



1. De meilleurs salaires et un pouvoir d'achat retrouvé

- L'**indexation automatique** des salaires, des traitements et des allocations sociales ne peut être modifiée.
- La loi de modération salariale de 1996 doit être réformée en profondeur : l'indexation et les augmentations barémiques doivent rester garanties. La **liberté de négocier** doit être restaurée en utilisant une norme indicative. Si une comparaison est établie avec les coûts salariaux à l'étranger, il faut désormais le faire correctement. Donc en tenant compte de toutes les subventions salariales existantes en Belgique.
- La réforme de la loi de 1996 doit permettre un débat plus large sur la **productivité et l'investissement**, afin d'encourager les entreprises à investir davantage dans la formation, dans la Recherche & Développement et dans l'Innovation. Les bénéfices doivent alimenter les investissements et non plus les bonus aux actionnaires, par le rachat d'actions propres, par exemple.
- Le processus vers un **salaire minimum** de 14 €/heure ou 2.300 €/mois doit être accéléré. Et il ne peut plus accuser de retard.
- « À travail égal, salaire égal » doit cesser d'être un slogan et devenir réalité. La FGTB veut une transparence totale sur les salaires par le biais d'un rapport bisannuel sur la structure des salaires (**H/F**) dans chaque entreprise, tant dans le secteur public que privé.
- **Les biens de première nécessité** doivent être accessibles à toutes et tous. La TVA sur le gaz et l'électricité doit être réduite à 6 % de manière permanente. De même, le tarif social élargi aux personnes ayant droit à une intervention majorée (assurance maladie et invalidité) doit être pérennisé.

2. De meilleures conditions de travail

- La flexibilité du travail doit être **freinée**. Pas de flexibilité sans convention collective (interprofessionnelle, sectorielle, d'entreprise).
- Tous les travailleurs et toutes les travailleuses doivent bénéficier d'**un statut à part entière**, y compris dans l'économie de plateforme. Nous demandons des sanctions financières contraignantes pour les violations structurelles de la loi sur le travail temporaire. Il faut mettre un terme au travail à temps partiel involontaire. Les stages et le travail des étudiants doivent être encadrés de manière sectorielle.

- La **réduction collective du temps de travail sans perte de salaire, avec embauche compensatoire** est une priorité pour la FGTB. Pour inciter le passage à la semaine de 32 h et que cette durée devienne la norme pour un temps plein, les cotisations patronales doivent être plus élevées si la semaine de travail dépasse les 32h. Il faut, par contre, en finir avec l'incitation aux **heures supplémentaires**.
- Le travail faisable doit devenir la norme. La pénibilité doit être mieux enregistrée et rapportée. Les entreprises qui s'écartent de la norme « travail faisable » doivent être sanctionnées financièrement en versant une contribution au fonds de « soutenabilité ».
- Nous préconisons un retour de l'âge de la pension à 65 ans et des carrières de 40 années pour accéder à une pension complète. La pénibilité au travail doit être reconnue et valorisée. Les personnes ayant effectué un travail pénible pendant une longue période doivent avoir droit à une **pension complète plus tôt**. Le montant des pensions du service public doivent servir de référence pour les pensions du secteur privé.
- La prévention concertée dans les secteurs et les entreprises doit empêcher que le travail ne rende malade. Les **malades de longue durée doivent être soutenus et non pas pénalisés**. Les programmes de retour au travail doivent rester volontaires.

3. Une sécurité sociale renforcée

- La base de financement de la sécurité sociale (les cotisations sociales) doit être élargie. Nous voulons un moratoire sur les nouvelles formes de **rémunération alternative** qui ne contribuent pas pleinement à la sécurité sociale. Les **réductions des cotisations patronales** doivent être drastiquement plus sélectives. Nous voulons une cotisation sociale généralisée (CSG) sur tous les revenus. Et en matière de pension, le renforcement de la pension légale par répartition (premier pilier) est la priorité.
- Notre système de sécurité sociale doit mieux assurer contre la **perte de revenus**. La FGTB a obtenu que la pension minimum soit relevée à 1.500€ net. Il faut désormais garantir le niveau de vie des allocataires, en donnant à toutes les travailleuses et tous les travailleurs, la perspective d'un **taux de remplacement de 75%** de leur ancien salaire (plafonné). Et ce, quelle que soit la composition de la famille.

- Notre sécurité sociale doit être plus accessible : aux jeunes, à celles et ceux qui prennent un congé pour prendre soin d'autrui ou encore qui doivent faire face à un coup dur pendant leur carrière. Les **jeunes** devraient avoir plus facilement accès à l'allocation d'insertion, en assouplissant les conditions d'âge et en supprimant la limitation de ces allocations dans le temps.
- Une **protection sociale universelle** devrait être élaborée au niveau international.

4. Une fiscalité juste

- La progressivité de l'impôt (de tous les impôts) doit être renforcée. Concernant l'**impôt sur le revenu des personnes physiques (IPP)**, la part exonérée d'impôt doit être augmentée pour les faibles et moyens revenus. Pour les plus hauts revenus, les tranches d'imposition les plus élevées doivent être réintroduites. Dans le même temps, il faut éviter que les plus hauts revenus passent sous le statut de société dans le but de diminuer leurs contributions. La transparence et la globalisation de tous les revenus rendront cette progressivité facilement applicable.
- Toutes les **entreprises** doivent payer des impôts sur leurs bénéfices. Nous voulons un taux d'imposition **minimum effectif de 25%** pour l'impôt des sociétés (Isoc). Les bénéfices excédentaires doivent faire l'objet d'une imposition supplémentaire.
- Les **plus nantis** doivent contribuer davantage à l'impôt par souci d'équité. Nous voulons un registre du patrimoine, un impôt annuel progressif (0,5%- 2%) sur les biens d'un million d'euros et plus, à l'exclusion de la maison familiale, et un impôt sur les plus-values (impôt sur les plus-values mobilières et immobilières).

5. Plus de contrôle de l'État et des services publics forts

- Nous exigeons plus de contrôle de l'État sur les secteurs stratégiques d'un point de vue économique. Le **secteur de l'énergie doit être nationalisé**. Le transport ferroviaire de passagers ne doit en aucun cas être libéralisé.
- Il faut **réinvestir massivement dans les services publics**. Ils doivent, plus que jamais, disposer des moyens humains et financiers nécessaires pour remplir leur mission de « facteur d'égalité ». Leur accessibilité et la qualité des services de base en dépend. La fracture numérique les rend d'autant plus indispensables.

- L'**inspection sociale doit être renforcée**, en doublant le nombre d'agents et en doublant également le montant des sanctions et le niveau des peines.

6. Plus de présence syndicale

- **Tous les travailleurs** doivent bénéficier d'une représentation syndicale. C'est-à-dire d'un délégué à partir de 5 travailleurs dans l'entreprise, d'un CPPT dès 20 travailleurs et un Conseil d'entreprise (CE) dès 50 travailleurs.
- Les salariés occupés par des **sous-traitants** devraient être plus étroitement associés, notamment en cas de restructuration de l'entreprise, par la création d'un organe de concertation commun aux entreprises économiquement dépendantes.
- Les syndicats doivent être concertés dans la stratégie des secteurs et des entreprises en vue d'une **économie durable sans carbone**. Ils doivent l'être aussi dans la **politique d'investissement** du gouvernement (création d'un Conseil national de l'investissement). Une transition juste n'est possible que par le dialogue social et la participation des travailleuses et travailleurs à tous les niveaux.

7. Respect des libertés syndicales

- Les représentants des travailleurs (lorsqu'ils sont licenciés) doivent avoir le droit d'être **réintégrés**. Nous nous organisons pour assurer une réponse syndicale directe quand l'un d'eux est attaqué.
- Les tribunaux ne doivent pas s'immiscer dans les actions syndicales. Elles doivent être explicitement exclues du champ d'application de l'ensemble du **code pénal** (art. 406) et du champ d'application des **sanctions administratives** communales. Les astreintes et autres formes d'intervention judiciaire n'ont pas leur place dans les conflits collectifs liés au travail.

8. Solidarité européenne et internationale

- Grâce à la coopération avec les syndicats et les organisations de la société civile, nous renforçons le mouvement syndical international. Nous construisons un **réseau de solidarité** au niveau belge, européen et international notamment pour répondre collectivement aux attaques contre les syndicats, quelle que soit leur nature ou leur ampleur.

- Les **normes internationales du travail sont obligatoires** et les **mécanismes de contrôle** de l'Organisation internationale du travail doivent être utilisés. Par analogie avec une taxe-carbone aux frontières de l'Europe, l'Union européenne doit élaborer une taxe à l'importation fondée sur le respect des normes de travail convenues au niveau international, sans tomber dans le protectionnisme. À tous les niveaux politiques, il faut **obliger légalement** les entreprises actives au niveau international à **respecter** les droits humains, les droits sociaux, les droits des femmes et les droits environnementaux. Ce « **devoir de vigilance** » doit toujours respecter les représentants syndicaux et le dialogue social.
- L'Europe doit être sociale. La politique d'austérité, qui empêche les investissements nécessaires, doit être combattue. L'Europe sociale a besoin d'un mouvement syndical européen indépendant, fort et uni. Qui encourage la coopération entre syndicats et défende une vision commune.
- Un **socle européen des droits sociaux**, contraignant, doit mettre la politique sociale au premier plan. Les règles relatives aux cotisations sociales des travailleurs détachés doivent être revues pour qu'ils soient **soumis à la sécurité sociale du pays où ils effectuent le travail**. Le dumping social doit être éliminé.

9. Non à l'extrême droite

- La lutte contre l'extrême droite et le fascisme implique que l'**organisation syndicale exerce en permanence son rôle de contre-pouvoir**. Qu'elle forme ses représentants, y compris politiquement. Qu'elle formule des revendications pour de meilleures conditions salariales, des services publics forts et de qualité, un environnement de travail rassurant, davantage de diversité et d'égalité entre les sexes sur le lieu de travail... Elle doit proposer des alternatives sociales au discours de haine de l'extrême droite. Des alternatives dont tout le monde peut bénéficier.
- Combattre le racisme, c'est aussi **continuer à déconstruire le discours de l'extrême droite**. Derrière une façade sociale, les faits : jamais, nulle part, l'extrême droite n'a servi les intérêts des travailleurs. Et elle le prouve tous les jours, y compris dans les parlements. Elle cherche toujours à empêcher les syndicats indépendants de fonctionner.
- La lutte contre le racisme, **c'est aussi s'associer à d'autres mouvements progressistes au-delà des frontières**, par exemple en coopérant avec la Confédération européenne des syndicats (CES) pour améliorer notre résistance à toute tentative de division des travailleurs.

- Le combat contre l'extrême droite et le fascisme est un **combat politique**. Le cordon sanitaire, tant politique que médiatique, reste indispensable.
- La FGTB préconise le récit d'une histoire migratoire positive et une **politique de migration et d'asile digne**. Les réfugiés, quel qu'en soit le pays d'origine, doivent être accueillis en Belgique. Nous demandons un cadre pour les régularisations individuelles, sur la base de critères objectifs et transparents. Une Commission de régularisation indépendante doit être à la manœuvre. Les travailleurs qui séjournent actuellement en situation irrégulière doivent accéder plus facilement à un permis de séjour. Lutter contre le dumping social, c'est aussi permettre aux sans-papiers un accès légal et sécurisé au travail.

10. Pas de 7^e réforme de l'État

- Pour la FGTB, un nouveau transfert de compétences ne servira pas l'intérêt des travailleurs et travailleuses. **Une nouvelle réforme de l'État affecterait** les mécanismes de solidarité fédéraux tels que **la sécurité sociale, le droit du travail** et **la concertation** sur les salaires et les conditions de travail. Les précédentes réformes institutionnelles sont déjà allées trop loin en organisant le transfert de certaines parties de la sécurité sociale. Contrairement au fédéralisme de concurrence que nous connaissons aujourd'hui, nous devons travailler à un fédéralisme basé sur la coopération et la solidarité.




De l'air pour les salaires

FGTB

Rue Haute 42 | 1000 Bruxelles

Tél. +32 2 506 82 11

info@fgtb.be | www.fgtb.be

   [syndicatFGTB](#)

Toute reprise ou reproduction totale ou partielle du texte de cette brochure n'est autorisée que moyennant mention explicite des sources.

Éditeur responsable : Thierry Bodson © juin 2022